



**HAL**  
open science

## Du patriarcat aux modes de domination

Clément Arambourou

► **To cite this version:**

Clément Arambourou. Du patriarcat aux modes de domination. Travail, genre et sociétés, 2017, La gestation pour autrui en débat, 38, pp.181-186. 10.3917/tgs.038.0181 . hal-01643198

**HAL Id: hal-01643198**

**<https://hal.science/hal-01643198>**

Submitted on 21 Jun 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

# Clément Arambourou

## Du patriarcat aux modes de domination

La théorisation de l'« après-patriarcat » à laquelle procède Éric Macé dans son essai repose sur une lecture des réflexions de Stuart Hall sur le postcolonial [pp. 10-11] : si la postcolonialité désigne les conséquences contemporaines de la colonisation et de la décolonisation – et non pas un monde débarrassé de la colonisation –, alors, le post patriarcat ou après-patriarcat – les termes sont synonymes – désigne les tensions entre le patriarcat et la dépatriarcalisation. Le patriarcat doit ici être conçu « moins comme un système que comme une action, une opération de mise en asymétrie nécessaire et légitime du masculin et du féminin » [pp. 9-10]. La situation post patriarcale est celle des arrangements de genre – Éric Macé reprend ici une notion d'Erving Goffman [1977] pour décrire des configurations de niveau sociétal et non plus seulement interactionnel – des sociétés européennes marquées par « l'égalitarisme inégalitaire paradoxal » ; ces sociétés sont travaillées par la tension entre un principe d'égalité de genre – traduit en droit et par le droit – et la fabrique récurrente d'inégalités de genre, tension, également observée par d'autres auteur·e·s<sup>1</sup>.

La réflexion d'Éric Macé a un mérite principal, celui de réinscrire le patriarcat dans une « historicité dont nous devons être capables de rendre compte » [p. 12], condition nécessaire pour que cette notion de patriarcat (et pour paraphraser Joan Scott [1988]) soit une catégorie « utile en sociologie » [p. 33]. Pour cela, nous dit l'auteur, il faut éviter que la définition du concept de patriarcat ne soit trop restrictive d'une part – dans la première définition qu'elle donne, Christine Delphy fait du patriarcat « le système de subordination des femmes aux hommes dans les sociétés industrielles contemporaines » [2009, p. 7] –, trop extensive d'autre part – dans son article du *Dictionnaire critique du féminisme*, la même Christine Delphy définit le patriarcat au sens féministe et large du terme comme « quasiment synonyme de "domination masculine" ou d'oppression des femmes » [2000, p. 141]. L'historicisation de la notion de patriarcat amène Éric Macé à penser différents patriarcats ainsi que l'après-patriarcat. Il distingue ainsi le patriarcat traditionnel, qui organise une hiérarchie reposant sur des justifications théologiques, le patriarcat moderne, qui recourt pour sa part à des justifications scientifiques de l'asymétrie, et le patriarcat modernisé des sociétés extra-européennes qui est un patriarcat traditionnel mis à l'épreuve par les logiques de la modernité (tel le féminisme).

<sup>1</sup> Selon Nicole Mosconi, « pour être un individu d'une société démocratique, il faut reconnaître l'égalité des sexes, mais pour être un "vrai" garçon/homme, il faut affirmer sa supériorité, son pouvoir sur les filles/femmes, donc faire vivre et exister l'inégalité des sexes » [2014, pp. 42-43].

La construction des notions de patriarcat et de post patriarcat conduit Éric Macé à affronter un ennemi théorique, « les sociologies critiques de la domination masculine et les dénonciations de l'emprise universelle du patriarcat » [p. 15]. En effet, pour l'auteur, « les rapports de pouvoir n'ont pas d'extérieur, ils ne sont pas surplombés par des rapports de domination » [p. 31], affirmation qui découle de l'inscription dans une tradition théorique selon laquelle « il n'existe objectivement que des rapports sociaux de pouvoir dont l'exercice n'est jamais garanti, car ils supposent une coopération dans la relation » [pp. 28-29]. Éric Macé considère, à la suite de Stuart Hall, que, dans le monde social, « les victoires ne sont jamais acquises une fois pour toutes » et que « les positions stratégiques [n'y] cessent d'être perdues et gagnées » [p. 31].

Pourtant et tout d'abord, l'historicisation du patriarcat n'appelle pas forcément de rupture avec une pensée de la domination. L'auteur aurait pu se référer aux réflexions de Geneviève Fraisse pour qui, du moins en Occident, « nous ne sommes plus dans le patriarcat ». Selon la philosophe, « [l]e patriarcat peut rester dans nos têtes, mais il n'y a plus de chef de famille », autrement dit, « il y a encore des comportements qui relèvent du patriarcat ; mais ce n'est pas légal » [Fraisse, 2010, p. 78]. Ainsi, le mot de patriarcat utilisé pour dire la domination masculine actuelle ne l'est pas à bon escient. En effet, « ce n'est plus le père qui domine, ce sont les frères, le collectif des frères qui nous empêchent d'avancer, qui perpétuent la domination masculine » [2010, p. 79]. Pour Geneviève Fraisse, il est donc possible de penser la fin du patriarcat tout en pensant la domination masculine (même si cette théoricienne féministe préfère se focaliser sur l'émancipation féminine).

Ensuite et surtout, parler de domination en sciences sociales ne conduit pas à nier l'existence et l'autonomie des rapports de pouvoir inter-individuels, ni leur (très relative) précarité du fait de la nécessité d'une relation de coopération. Ainsi, pour Max Weber, la domination est une relation entre personne puisqu'elle se définit comme « la chance de trouver des personnes déterminables prêtes à obéir à un ordre [*befehl*] » [1995, p. 95], ce qui amène le sociologue allemand à poser la question de la légitimité – donc de la réalisation et de la possibilité de non-réalisation de l'ordre. Il est possible de faire référence à une autre définition de la domination. Pour Philippe Braud, « le pouvoir *lato sensu*, se situe dans l'interaction, mais cette interaction est elle-même conditionnée par une distribution inégale des ressources » [Braud, 1985, p. 336]. Alors, la domination peut se définir comme « l'inégale distribution des ressources [...] de pouvoir prévalant dans une société déterminée » [*Ibid.*, p. 363]. Ces inégalités sont généralement cumulatives ; « elles font système » [Boudon et Bourricaud, 1982, p. 193]. Ici, il n'est pas

question d'un ordre (*befehl*) légitime dans le sens où un commandement rencontre une disposition à l'obéissance mais d'un « ordre de genre » [Connell, 2009] où ordre a le sens d'arrangement pérenne (et inégalitaire) qui, lui aussi, doit, pour perdurer, se fonder sur une (ou plusieurs) légitimité(s), c'est-à-dire, au moins sur « une présomption de bien-fondé assise sur la croyance en des valeurs partagées » [Braud, 1985, p. 366]. La prise en compte de cette « domination-système » – entendu « au sens probabiliste et statistique de résultat d'un ensemble de mécanismes sociaux qui concourent à créer un complexe d'avantages, de primautés masculines » [Guionnet et Neveu, 2008, p. 370] – entre alors en résonance avec la tradition universitaire féministe pour qui, le patriarcat – tout comme le genre [Bereni *et al.*, 2012] – constitue un « système total » [Delphy, 2000, p. 146], et non pas seulement un type d'action sociale. Elle fait plus largement écho aux résultats de la sociologie des inégalités qui montre que la réalité est celle d'une société française dans laquelle les chances sont largement déterminées par les appartenances de naissance et se cumulent positivement [Bihl et Pfefferkorn, 2008].

La question du passage du patriarcat au post patriarcat que pose Éric Macé est en fait celle de la légitimité de l'asymétrie entre groupes (sociaux) et catégories (mentales) de genre. Cette question est, bien entendu, légitime et peut très bien s'inscrire dans le cadre d'une approche plus objectiviste, donc sociologiquement plus réaliste car en partie dégagée des seuls rapports de pouvoir accessibles au(x) sens commun(s). Il faut néanmoins et tout d'abord corriger la définition de la légitimité ici retenue. En effet, quand ce dernier retient les modes de légitimation théologique et scientifique, il considère uniquement ce qui explique causalement l'asymétrie des sexes, l'explication causale n'étant qu'un type de légitimation. Il passe ainsi à côté de réflexions devenues centrales. Raewyn Connell considère qu'« il y a une forme de masculinité qui est culturellement glorifiée au détriment d'autres formes » [Connell, 2014, p. 74]. Il s'agit de la « masculinité hégémonique [qui] peut être définie comme la configuration de la pratique de genre qui incarne la réponse acceptée à un moment donné au problème de la légitimité du patriarcat » [*Ibid.*, p. 74]. La nature ou la science ne disent rien des formes de masculinité culturellement glorifiées, il faut alors se tourner vers les domaines du spectacle – sport et cinéma notamment – ou enquêter sur les élites économiques – voire politiques [Arambourou, 2013] – afin d'identifier les nouveaux modes de légitimation de la domination masculine. L'analyste peut alors identifier des recompositions passant par des masculinités dites « hybrides » [Demetriou, 2015] car prenant en compte des éléments de critique et d'identités de genre dominées afin de confectionner des « habits neufs de la domination masculine » [Singly, 1993].

Cette première correction faite, le geste qui consiste à considérer le marxisme comme une boîte à outils pour les analyses du patriarcat et les études de genre [Delphy, 2005] peut être ensuite reproduit. Il est alors possible de prendre appui sur les réflexions initiales de la théorie de la régulation. Tout comme la reconnaissance de la persistance du mode de production capitaliste n'empêche pas de distinguer différents modes de régulation successifs qui permettent une cohésion sociale malgré les antagonismes inhérents à l'accumulation du capital [Aglietta, 1997], la reconnaissance de l'actualité de la domination masculine n'empêche pas de distinguer différents « modes de domination » [Bourdieu, 1976], ici différenciés en fonction des modes de légitimation permettant une relative stabilité des rapports sociaux de sexe malgré les inégalités de condition et de traitement dont pâtissent certains groupes (femmes, transgenres, homosexuel-le-s, etc.). De la même manière qu'une « formation sociale » se trouve être composée de différents modes de production [Poulantzas, 1973], un ordre de genre n'est jamais caractérisé par un seul mode de légitimation de la domination masculine, les modes de légitimation étant, tels des types idéaux, des formes introuvables à l'état pur dans la réalité du monde social. Cette coexistence certainement inégalitaire de différents modes de légitimation de la domination masculine dessine alors un réseau complexe de contradictions (et de correspondance), contradictions qui, comme le note Éric Macé, échappent à l'analyse bourdieusienne de la domination masculine [Bourdieu, 2002].

La validation ou l'infirmité future de l'hypothèse du « post patriarcat » repose alors sur deux types de fait. Un premier type concerne la persistance limitée de légitimités héritées des patriarcats traditionnels et modernes, un second type concerne la non-émergence de nouveaux modes de légitimation rendant alors les inégalités de genre tendanciellement illégitimes.

Tout d'abord, Éric Macé reconnaît la persistance de modes de légitimation hérités ce qui lui permet de rendre compte des tensions à l'œuvre dans la société post patriarcale. Comme le remarque Érik Neveu avec humour, « le lecteur [d'Éric Macé] aura tôt compris qu'il ne saurait être question [...] d'invoquer une notion aussi fâcheuse qu'un *habitus* » [Neveu, 2016, p. 341]. Peu importe alors que pour Bernard Lahire « les socialisations sexuées » soient « celles qui ont le plus de chance [...] de correspondre au modèle de l'*habitus* » [Lahire, 2001, p. 12]. Ce qui est intéressant dans cette sociologie des dispositions de genre, c'est la pensée de la coexistence chez un même individu de distorsions entre « croyances » et « habitudes » dotées de la fausse évidence prêtée aux faits naturels et à même de rendre compte des phénomènes d'hystérésis de genre. Ainsi, il est possible d'être à la fois porteur de convictions concernant l'égalité des sexes

et le partage des tâches parentales, convictions acquises alors qu'étaient incorporées des habitudes contraires concernant la « division sexuelle du travail » [Lahire, 2001, p. 25]. Cette persistance de dispositions inégalitaires coexistant avec des dispositions égalitaires (tout comme il existe des dispositifs institutionnels – notamment juridiques – égalitaires coexistant avec des routines institutionnelles inégalitaires) permet alors de rendre compte de la production continue d'inégalités de genre. D'autant que ces dispositions inégalitaires ont toutes les chances d'être entretenues par « de nouveaux registres de légitimation à base biologisante (fondés sur la "preuve" scientifique de fonctionnement différent des cerveaux, des régulations hormonales [...]) s'affich[a]nt dans l'espace public » [Neveu, 2016, p. 341] et n'ayant donc peut-être pas tant perdu en pouvoir de légitimation...

Il est ensuite possible de douter de l'absence de nouveaux registres de légitimation venant secourir ou remplacer des rhétoriques traditionalistes et naturalistes mises à mal par la modernité démocratique avancée. Ce doute se nourrit notamment des thèses d'un intellectuel réactionnaire en vue sur le Web, Alain Soral. Ce dernier produit un discours dans lequel les justifications naturalistes des inégalités de genre sont mêlées à un autre argument de type néolibéral. La marche forcée vers l'égalité à laquelle céderaient les pouvoirs publics aurait pour but de réaliser artificiellement une égalité contredisant le résultat du jeu des préférences individuelles. Cela serait lié à l'imposition d'une idéologie totalitaire. Autrement dit, l'activisme égalitaire des pouvoirs publics nous conduirait inexorablement sur ce que l'on est tenté d'appeler – à la suite de Friederich von Hayek [2013] – « la route de la servitude ». Cette rhétorique relève d'un libéralisme de droite opposé au libéralisme de gauche porté par Éric Macé et selon lequel le libre jeu des préférences individuelles en ce qui concerne le domaine du genre ne devrait pas se traduire par des avantages ou des désavantages sociaux.

Le livre d'Éric Macé [2015] constitue un essai stimulant qui, espérons-le, suscitera, dans sa discussion, des arguments étayés empiriquement voire des recherches concrètes et originales. Il faut prendre le post patriarcat moins comme une thèse que comme une hypothèse. Alors, qu'elle se révèle conforme à la situation actuelle ou trop anticipée, cette hypothèse ne peut qu'amener à enrichir notre compréhension de la dynamique complexe et contradictoire des rapports de genre.

## BIBLIOGRAPHIE

AGLIETTA Michel, 1997 [1976], *Régulation et crises du capitalisme*, Paris, Odile Jacob.

ARAMBOUROU Clément, 2013, « Une analyse en creux des conditions d'efficacité d'un registre identitaire controversé », *Genre, sexualité & société*, Hors-série n° 2, <<http://gss.revues.org/2686> ; DOI : 10.4000/gss.2686>.

- BERENI Laure, CHAUVIN Sébastien, JAUNAIT Alexandre et REVILLARD Anne, 2012, *Introduction aux études sur le genre*, Bruxelles, De Boeck.
- BIHR Alain et PFEFFERKORN Roland, 2008, *Le Système des inégalités*, Paris, La Découverte, coll. « Repères ».
- BOUDON Raymond et BOURRICAUD François, 1982, *Dictionnaire critique de sociologie*, Paris, PUF.
- BOURDIEU Pierre, 1976, « Les modes de domination », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 2, pp. 122-132.
- BOURDIEU Pierre, 2002 [1998], *La domination masculine*, Paris, Seuil, coll. « Points ».
- BRAUD Philippe, 1985, « Du pouvoir en général au pouvoir politique », in Madeleine GRAWITZ et Jean LECA, (dir.), *Traité de science politique. Tome 1*, Paris, PUF, pp. 335-393.
- CONNELL Raewyn, 2009, *Gender: In World Perspective*, Cambridge, Polity Press.
- CONNELL Raewyn, 2014, *Masculinités. Enjeux sociaux de l'hégémonie*, Paris, éd. Amsterdam.
- DELPHY Christine, 2009 [1998], *L'ennemi principal. Tome 1*, Paris, Syllepse.
- DELPHY Christine, 2000, « Patriarcat », in Helena HIRATA et al. (dir.), *Dictionnaire critique du féminisme*, Paris, PUF, pp. 141-146.
- DELPHY Christine, 2005, « Féminisme et marxisme », in Margaret MARUANI, *Femmes, genre et sociétés. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, pp. 32-37.
- DEMETRIOU Demetris, 2015, « La masculinité hégémonique : lecture critique d'un concept de Raewyn Connell », *Genre, sexualité & société*, n° 13, <<http://gss.revues.org/3546> ; DOI : 10.4000/gss.3546>.
- FRAISSE Geneviève, 2010, « "Nous ne sommes plus dans le patriarcat, même si..." Entretien avec Geneviève Fraisse », *Réflexions*, n° 24, pp. 73-80.
- GOFFMAN Erving, 1977, « The Arrangement between the Sexes », *Theory and Society*, vol. 4, n° 3, pp. 301-331.
- GUIONNET Christine et NEVEU Érik, 2008, *Féminin/Masculin. Sociologie du genre*, Paris, Armand Colin, 2008.
- HAYEK (VON) Friedrich, 2013 [1994], *La route de la servitude*, Paris, PUF.
- LAHIRE Bernard, 2001, « Héritages sexués : incorporation des habitudes et des croyances », in Thierry BLOSS, *La dialectique des rapports hommes-femmes*, Paris, PUF, pp. 9-25.
- MACÉ Éric, 2015, *L'après-patriarcat*, Paris, Seuil.
- MOSCONI Nicole, 2014, « Le paradoxe de l'éducation des garçons », in Sylvie AYRAL et Yves RAIBAUD, *Pour en finir avec la fabrique des garçons. Vol. 1. À l'école*, Pessac, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, pp. 37-52.
- NEVEU Érik, 2016, « Compte-rendu de : Macé (Érik), *L'après-patriarcat* », *Revue française de science politique*, vol. 66, n° 2, pp. 340-342.
- POULANTZAS Nikos, 1973, « K. Marx et F. Engels », in François CHÂTELET (dir.), *La Philosophie. Tome 3*, Paris, Marabout, pp. 166-193.
- SCOTT Joan, 1988 [1986], « Genre : une catégorie utile d'analyse historique », *Cahiers du GRIFF*, n° 37-38, pp. 125-153.
- SINGLY (DE) François, 1993, « Les habits neufs de la domination masculine », *Esprit*, n° 196, pp. 54-64.
- WEBER Max, 1995 [1922], *Économie et société. Tome 1*, Paris, Pocket.